

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 avril 2021

Affiché en exécution de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

L'an deux mil vingt et un, le 15 avril à 19h30,

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué par le Maire, conformément à l'article L2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales le 08 avril 2021, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle d'animation de la commune de Précieux sous la présidence de Madame Monique REY.

PRESENTS : 13

POUVOIR : 1

EXCUSE : 1

Au cours de cette séance, le **Conseil Municipal** :

1° Approuve le compte administratif 2020 du budget communal

2° Approuve le compte de gestion 2020 du budget communal

3° Approuve l'affectation de résultats du budget communal pour l'année 2020

4° Fixe les taux des taxes directes locales pour 2021, soit taxe foncière bâtie : 29.47 % (en incluant la part de la taxe foncière sur les propriétés bâties du département qui est de 15.30 %) et taxe foncière non bâtie : 31.58 %.

5° Approuve le budget primitif communal 2021.

Le Maire,

Monique REY